

Compte rendu de la réunion du conseil Municipal du vendredi 17 janvier 2020.

Etaient présents : VALOUR Eric, BOURDEL Jacky, BONCOMPAIN Julien, RIVOLLIER Philippe, DAVENAS Philippe, DIDIER Emmanuelle, RIOUFREYT Maurice.

Absents : Pierre FAYOLLE donne procuration à Jean TEMPERE, ALLIBERT François.

Début de séance : 20 h 30.

Ordre du jour : Convention de portage /avenant convention d'adhésion à la médecine préventive/ modification des statuts du syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire / Modification de la délibération 2019-70 sur la dénomination des voies/ Modification de la délibération 2019-69 classement des voies.

1. Convention de portage

Mr le Maire rappelle que l'EPF-Smaf auvergne a été missionnée par la commune pour l'achat de deux bâtiments dans le bourg afin de faire évoluer le projet d'aménagement du centre-bourg. L'EPF-Smaf auvergne propose une convention qui définit les conditions particulières de l'opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Avenant convention d'adhésion à la médecine préventive

Mr le Maire explique que des nouveaux services ont été mis en place par le CDG43, notamment le recours à infirmier de santé au travail et à l'intervention d'un psychologue si besoin. Un avenant doit être signé pour que la commune de Chamalières sur Loire si besoin puisse bénéficier de ses services.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Mr le Maire explique que depuis la modification statutaire de 2017, 10 des 11 Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre que compte le département ont délibéré pour adhérer au Syndicat et lui transférer la compétence des travaux d'éclairage public et de maintenance et entretien de l'éclairage public des sites du domaine et des équipements communautaires (ZI/ZA, abords des bâtiments intercommunaux,...).

Ainsi, la Communauté de Communes du Haut-Lignon (Délibération du 27/09/2017), Auzon Communauté (05/10/2017), la Communauté de Commune Mézenc-Loire-Meygal (12/10/2017), La Communauté de Communes de Sucs (19/10/2017), La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon(23/10/2017), La Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier (10/11/2017), La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne (19/12/2017), La Communauté de Communes Les Marches du Velay-Rochebaron (06/03/2018), La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (12/04/2018) et la Communauté des Pays de Cayres-Pradelles (12/09/2018) ont décidé d'adhérer au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Afin de pouvoir finalise l'intégration de ces établissements Publics de Coopération intercommunal à fiscalité propre dans le Syndicat, il y a lieu de modifier l'article

1^{er} des statuts afin de clarifier la nature du Syndicat.

Le conseil municipal approuve l'adhésion des 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunal et valide donc les nouveaux statuts du Syndicat.

4. Modification de la délibération 2019-70 sur la dénomination des voies

Mr le Maire explique que suite à la réunion du conseil municipal, 7 voies ont été ajoutées à la liste de dénominations des voies. Or après un appel du service du cadastre, certaines dénominations étaient trop longues, Mr le Maire propose donc des nouvelles dénominations que le conseil municipal valide à l'unanimité.

5. Modification de la délibération 2019-69 classement des voies.

Comme pour la dénomination des voies, une modification doit être faite pour le classement de ces dernières afin que le tableau du classement soit correct.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Fin de la séance : 22h00